

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

15

Date de la Convocation :

22 JUIN 2022

Date d'affichage :

29 juin 2022

Objet de la délibération :

DEL2022/039 Subvention Association Sportive Collège de Linxe

DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 28 JUIN 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Huit Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Delphine DUPRAT, , Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Myriam LALLEMAND à Dominique LARTIGAU, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Eric MACQUART à Muriel LAGORCE

Absents :

Secrétaire de séance : Michel RAFFIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association sportive du Collège de Linxe a sollicité les communes de résidence des élèves scolarisés pour l'attribution d'une subvention, relative à la participation des garçons minimes au championnat de France rugby UNSS. Celui-ci s'est déroulé à Lagny (77 – Seine et Marne) et a permis aux 15 élèves, accompagnés de leur professeur de s'illustrer en accédant à la finale, malheureusement perdue contre Vendres. Pour permettre à l'AS du Collège de Linxe d'équilibrer au mieux cette participation au championnat de France, la commune de Léon propose de verser un montant de 250 € par élève léonnais ayant participé. Deux élèves résident sur Léon, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 500 € à l'AS du Collège de Linxe.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'accorder une aide de 500 € à l'A.S du collège de Linxe afin de financer la participation au Championnat de France UNSS Rugby des deux élèves Léonnais,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :

